

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE AU JUDO

Je, soussigné(e), Dr _____

Certifie avoir reçu et examiné :

Prénom / Nom : _____

Date de naissance : _____

Je déclare n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique d'une activité sportive et du judo en particulier, y compris en compétition.

Date, cachet et signature du médecin (N° ADELI)

Article L 231-2 du Code du sport

« I.-L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition.

II.-Les modalités de renouvellement de la licence, et notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé, sont fixées par décret. » L'article D231-1-3 du Code du sport fixe la fréquence à 3 ans.